

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE
CHEPY**

Date de convocation :

09 septembre 2025

Nombre de Conseillers : 11
Présents : 10
Pouvoir : 0
Votants : 10

N° 1577 /2025

Objet :

Avis sur le projet de parc éolien « QARNON 4 »

Commune de POGNY

Envoyé en préfecture le 19/09/2025
Reçu en préfecture le 19/09/2025
Publié le
ID : 051-215101395-20250916-D_1577_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Était absent est excusé : Monsieur MAILLARD Dany.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

La Commune de Chepy a été saisie pour avis par les services de la Préfecture sur le projet de parc éolien dit « QUARNON 4 » porté par la Société SARL du Mont Faverger dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale unique au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Le projet est situé sur le territoire de la Commune de Pogny en extension du parc existant « Le Quarnon » déjà composé de deux éoliennes. Il consiste en l'implantation d'un aérogénérateur d'une puissance nominale maximale de 5 MWh, dont la hauteur totale atteindrait 200 mètres en bout de pale (mât de 127.5 m et rotor de 145 m).

Le projet comprend également :

- Des chemins d'accès et plateformes en grutage,
- Un poste de livraison électrique,
- Un réseau de câbles inter-éolien souterrains,
- Un raccordement souterrain envisagé vers le poste source de La Chaussée-sur-Marne (ou futur poste d'Omey).

La production annuelle attendue est estimée à environ 15 000 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique de près de 3 000 foyers.

Le projet s'inscrit dans un territoire rural de plaine, à dominante agricole, dans un secteur déjà marqué par la présence d'éoliennes (parc du Qarnon, Vents de la Moivre, etc.).

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des Conseillers Municipaux de donner leur avis sur le projet présenté.

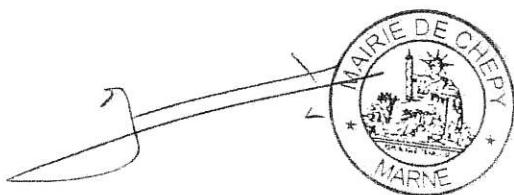
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
DÉCIDE de donner un avis favorable au parc éolien par :

4 votes POUR
3 votes CONTRE
3 abstentions.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 19 septembre 2025.

Le Maire,

J. ROUSSINET



Envoyé en préfecture le 19/09/2025

Reçu en préfecture le 19/09/2025

Publié le

ID : 051-215101395-20250916-D_1577_2025-DE